



FICHE TECHNIQUE

Maladies professionnelles

Vous trouverez ici les réponses à toutes vos questions relatives aux maladies professionnelles des salariés que vous représentez, des fiches pratiques accessibles à tous, des modèles de documents et lettres en lien avec la thématique ainsi que les références légales.

NOTRE OBJECTIF

Vous accompagner au plus près de vos besoins pour valoriser vos missions et vous permettre de monter en compétence !

Et si vous deveniez un Super Elu ?



Questions/réponses

01. Quelle est la différence entre un accident du travail (AT) et une maladie professionnelle (MP) ?

Un accident du travail est un événement soudain et imprévu survenu au cours du travail, tandis qu'une maladie professionnelle résulte d'une exposition prolongée à un risque dans le cadre du travail.

03. Quelle est la procédure pour faire reconnaître une maladie professionnelle ?

La procédure commence par la déclaration de la maladie à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) accompagnée d'un certificat médical. La CPAM procède ensuite à une enquête, incluant une évaluation médicale, pour établir le lien entre la maladie et l'activité professionnelle.

05. Quel est le délai pour déclarer une maladie professionnelle ?

Le délai pour envoyer la déclaration de maladie professionnelle est de 2 ans à compter de la date du certificat médical initial informant le salarié du lien possible entre sa maladie et son activité professionnelle (ou de la date de cessation d'activité due à la maladie si elle est postérieure).

02. Qui peut déclarer une maladie professionnelle ?

La déclaration de maladie professionnelle peut être effectuée par le salarié ou par son médecin traitant.

04. Quel est le rôle du CSE pour prévenir les MP ?

Le Comité Social et Économique (CSE) a pour mission de :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale des salariés,
- veiller à l'observation des prescriptions légales en matière de santé et de sécurité au travail,
- participer à l'analyse des risques professionnels dans l'entreprise et proposer des actions de prévention,
- réaliser des inspections et alerter en cas de danger grave et imminent...

Il doit être également consulté tous les ans sur le document unique d'évaluation des risques professionnels,

06. Est-ce que la maladie professionnelle est rétroactive ?

Les indemnités sont versées de manière rétroactive depuis l'apparition des premiers symptômes attestés.



Les points clés

Dans ce document, nous aborderons des points qui génèrent des interrogations récurrentes auprès des employeurs et des membres élus du CSE.



Doc 1

Maladies professionnelles

Doc 2

Régime indemnitaire des maladies professionnelles

Doc 3

Impacts des maladies professionnelles sur le contrat de travail

Doc 4

Rôle du CSE sur la prévention et la reconnaissance des ATMP

Doc 5

Modèle de lettres

Doc 6

CERFA

CADRE LÉGAL POUR ALLER + LOIN

Pour en savoir plus, voici les principaux textes auxquels vous pouvez vous référer :

- Définition de l'accident du travail : article L411-1 du Code de la Sécurité Sociale
- Définition de l'accident du trajet : article L411-3 du Code de la Sécurité Sociale
- Droit à réparation en cas d'accident du travail : article L421-1 du Code de la Sécurité Sociale
- Définition de la maladie professionnelle : article L461-1 du Code de la Sécurité Sociale
- Présomption d'imputabilité de la maladie professionnelle : article L461-2 du Code de la Sécurité Sociale
- Définition des conditions de prise en charge des frais en cas de maladie professionnelle : article L461-4 du Code de la Sécurité Sociale
- Droit à réparation intégrale en cas de maladie professionnelle : article L461-3 du Code de la Sécurité Sociale